

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 V. 316** Vœu relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Popincourt.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu relatif à la création d'un nouveau centre de santé formulé par le conseil de quartier Bastille-Popincourt le 12 juin 2019 ;

Considérant la diminution constante des professionnels de santé en exercice à Paris (- 3,3% entre 2014 et 2017) et dans le 11<sup>e</sup> ;

Considérant que cette diminution touche particulièrement les professionnels exerçant sans dépassement d'honoraires (en secteur 1) ;

Considérant que cette baisse de la démographie médicale crée des inégalités territoriales d'accès aux soins ;

Considérant le Contrat Local de Santé voté au conseil de Paris du 26 mars 2018 qui fixe comme objectif de garantir l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> secours pour tous les Parisiens et de faciliter l'accès aux soins non programmés, notamment en favorisant l'implantation de nouveaux médecins dans les quartiers déficitaires ;

Considérant que dès 2014, la Ville de Paris et la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ont mis en place une politique volontariste pour favoriser l'installation de professionnels exerçant en secteur 1, notamment grâce au dispositif Paris Med, auquel le 11<sup>e</sup> arrondissement est éligible au titre des quartiers déficitaires ;

Considérant que le dispositif « Paris Med » a permis d'accompagner la création de 25 structures médicales dans de nombreux arrondissements, et permis l'installation de 88 médecins généralistes – dont 66 en 1<sup>ère</sup> installation- et 161 professionnel-le-s de santé – dont 112 en 1<sup>ère</sup> installation ;

Considérant que, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement en particulier, le dispositif « Paris Med » a permis d'accompagner la création de trois cabinets médicaux (10 rue Morand, 10-12 cité Beauharnais, et 73 rue de Montreuil) ;

Considérant, au-delà du dispositif Paris Med, que l'action de la Ville de Paris et de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement a contribué depuis 2014 à l'ouverture de plusieurs autres structures médicales dans le 11<sup>e</sup>, à savoir :

- Une maison de santé pluridisciplinaire : La maison de santé Charonne, 63 boulevard de Charonne

- Le 190, centre de santé sexuelle situé impasse de la Baleine
- La Maison Chemin Vert, située 6 rue du Chemin Vert, et dédiée aux maladies infectieuses ;

Considérant que le centre de santé est une des modalités d'installations de professionnels médicaux exerçant en secteur 1 mais que la médecine libérale peut également y répondre au travers des maisons de santé pluridisciplinaires ou des cabinets médicaux ;

Considérant que l'implantation de médecins exerçant en secteur 1 doit être une priorité pour répondre aux besoins en santé de nos concitoyens ;

Considérant les échanges en cours entre le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement et l'équipe médicale du 10 passage Lisa, qui a exprimé sa volonté que la vocation médicale de ses locaux perdure après le départ à la retraite prochain des derniers médecins ;

Sur proposition de François Vauglin et des élu.e.s du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris étudie tous les moyens pour permettre l'ouverture d'un centre de santé ou d'une structure médicale (maison de santé, cabinets médicaux...) dans les locaux situés au 10 passage Lisa.